



Conseil d'École

Jeudi 5 novembre 2015

Ecole Élémentaire Condorcet

Place des écoles

34 830 JACOU

Mail : ce.0341296z@ac-montpellier.fr

Enseignants

M. Edmond Roch, Directeur
Mme Hélène Clouté
Mme Ingrid Bonneau
Mme Véronique Léone
Mme Sylvie Ginestet
Mme Sylvie Pétrolini
Mme Catherine Fabre
Mme Céline Rebière
Mme Anne Degrenelle
Mme Florence Guitard
Mme Martine Feneuil
Mme Emilie Martin
Mme Laurence Martinier
Mme Sandrine François
Mme Patricia Lafond-Soubeyran
Mme Carine Brahy-Lennuyeux
Mme Sabine Ricaux
M. Jean-Jacques Tomasinelli

Equipe municipale

M. Renaud Calvat, Maire de Jacou
M. Frédéric Gerbier, Directeur Général des Services
Romain CASARAMONA, Responsable ALP / TAP

Excusés

IEN : M Patrick Biau
Adjoint au Maire : M. Laurent Puigsegur
Enseignants : Mmes Leslie Sauvagnac et Isabelle Usson, MM Guy Viala et Sébastien Vidal

Délégué Départemental de l'Éducation Nationale

M. Lucien Roger

Représentants FCPE

Mme Alexandra Macé
Mme Carine Fournier Mondina
Mme Cathy Guash
Mme Christine Pâquet
Mme Gwennola Pierre
Mme Sandra Lanini
Mme Sylvia Guglielmi
Mme Stéphanie Le Touzé
Mme Marie Thibault
Mme Sophie de Crescenzo
M. Brice Favre
M. Richard Ducros
M. Christophe Archier
M. Régis Nicolas
M. Sébastien Roland
M. Pierre Faucheux
M. Gaël Cusenier

1. Préambule : Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 22 Juin

Approbation du compte-rendu à l'unanimité.

2. Présentation de la nouvelle équipe enseignante

2.1. Enseignants

Les départs de Mmes Maréchal, le Priol et Roux et de M. Layre ont été compensés par les arrivées de Mmes Guitard (CM2), Manucci (CM1/CM2), Sauvagnac (TR ZIL) et de M. Roch (directeur).

2.2. AVS (Assistant de Vie Scolaire)

Mmes Anne Laure Rabatel, Annie Graland, Brigitte Duverger Peccio, Karine Beaubeau, Marie-Josée Delattre, Corinne Guillemot, Marie-Laure Bobee et Natalie Gâche.

2.3. EAP (Emploi d'Avenir Professeur)

En formation en alternance sur l'établissement : Mme Ophélie Desbos

2.4. IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale)

L'inspecteur de circonscription est M. Biau.

2.5. DDEN (Délégué Départemental de l'Éducation Nationale)

M. Lucien Roger, présent ce soir, est le DDEN des écoles de JACOU.

2.6. Mairie

Du côté de la mairie, les interlocuteurs de l'école sont M. Calvat (Maire de Jacou), M. Puigsegur (Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, à l'école élémentaire et aux services périscolaires) et M. Gerbier (DGS).

2.7. Autres intervenants

Une intervenante de langue participe à l'enseignement de l'Anglais dans les classes : Mme Sheena Wooldridge. Ultérieurement, un enseignant ELCO interviendra.

2.8. ALP / TAP

L'équipe d'animation TAP/ ALP a été en partie renouvelée (voir chapitre n° 4)

2.9. Remarque

Le directeur fait remarquer qu'à cette longue liste de membres de la communauté éducative, il convient de noter l'absence d'un élément important. En effet, malgré la taille particulièrement importante de l'établissement et la lourdeur des tâches administratives inhérentes à l'effectif accueilli, l'école Condorcet ne dispose pas d'aide administrative.

3. Parents d'élèves

3.(1) Résultat des élections

M. Roch commente l'organisation des élections, ainsi que les résultats.

Il se félicite du bon déroulement des élections. Les parents se sont bien investis : mise sous pli, tenue du bureau de vote, dépouillement.

Une liste unique de parents s'est présentée sous la bannière de la FCPE.

Il y avait 720 inscrits. Seulement deux votes en présentiel, le reste se faisant par correspondance.

Le taux de participation est de 56,80 % soit 11 points de plus que la moyenne nationale. Ce pourcentage élevé démontre que la liste unique FCPE est bien soutenue par les parents d'élèves de l'école Condorcet. Elle est composée de 17 élus pour le conseil d'école, et de 12 suppléants, ce qui est remarquable. C'est une participation importante pour cet établissement du premier degré dont l'effectif est comparable à celui d'un collège. En effet, à taille comparable, on constate une participation bien supérieure des parents d'élèves de l'école Condorcet.

Cependant, cet exercice démocratique important a un coût élevé pour le budget de fonctionnement administratif de l'école. En conséquence, la mairie se propose, dès cette année scolaire, de prendre en charge les frais de papeterie de ces élections.

Mme Macé de la FCPE demande s'il est obligatoire que les enveloppes soient nominatives car cette mesure rend la mise sous pli longue et laborieuse. Le directeur explique que nous sommes dans le cadre de la procédure recommandée par le Ministère et qu'il convient de s'y conformer.

3.(2) Liste des parents élus

MACÉ Alexandra

CUSENIER Gaël

LANINI Sandra

NICOLAS Régis

GUASCH Cathy

PIERRE Gwennola

ROLAND Sébastien

FAVRE Brice

FOURNIER Carine

DUCROS Richard

THIBAUT Marie

GUGLIELMI Sylvia

LE TOUZÉ Stéphanie

ARCHIER Christophe

LE BOUDEC Marie

DE CRESCENZO Sophie

PÂQUET Christine

FAVRE Laurence

FAUCHEUX Pierre

CONIAUX Lydie

HUMBERT Myriam

VENCK Valérie

LAMAGNÈRE Séverine

DA GRAÇA Vanda

LE VAILLANT Yann

PÂQUET Jérôme

ROBERT Anne-Sophie

SIMONIN Xavier

TERRAMORSI Stéphanie

4. ALP & TAP

Romain présente l'équipe et les modifications des activités TAP.

4.(1) Equipe d'animation

L'équipe est composée de 25 animateurs dont 12 anciens et 13 nouveaux. Il y a la parité filles/garçons, 85% de diplômés, 10 % de non-diplômés et 4% de stagiaires. C'est une équipe vraiment compétente.

M. Calvat précise que la mairie n'a pas beaucoup de difficultés pour constituer l'équipe. Le système proposé est avantageux pour les animateurs (annualisation du salaire, prise en charge du transport...). Le travail auprès de la Mairie est parfois couplé à un emploi chez Vacances Evasion (centre aéré de Jacou).

Romain confirme que les bonnes conditions de travail font que les animateurs s'engagent sur plusieurs années.

Un trombinoscope est affiché depuis ce matin à l'entrée de la garderie (bâtiment Dolto).

4.(2) **Cantine**

Il y avait 300 demi-pensionnaires l'année dernière. Les effectifs sont en augmentation cette année : 320 DP avec des pics à 340.

4.(3) **TAP**

Comme l'an passé, les activités TAP sont au nombre de 20.

En moyenne, 280 enfants fréquentent les TAPs pendant la semaine, soit environ 65% des enfants. Ce sont des groupes de 12 à 17 enfants (la loi permet un animateur pour 18 enfants) assez homogènes au niveau de l'âge. La moyenne des groupes tourne autour de 14-15 par jour.

Les activités ont évolué et de nouvelles ont vu le jour :

- Un jardin poulailler avec 3 poules (un article sera publié dans le journal municipal). C'est une activité également proposée le midi, et qui rencontre un franc succès. Elle permet, qui plus est, de recycler une partie des déchets de la cantine. Deux animateurs s'occupent de cette activité (entretien / exploitation pédagogique).
- L'activité Jeux-Nature a évolué avec la création d'un carnet, par exemple pour confectionner un herbier.
- Les activités Fitness et Hip-Hop ont été regroupées, pour alléger l'encadrement sur le chemin vers la salle Prévert.
- L'activité "Jeux d'opposition" a évolué avec l'arrivée de la capoeira.
- "Santé" est une nouvelle activité : connaissance du corps humain, alimentation, handicap.
- Une activité "Autour du monde" amène à la découverte de différentes cultures, langues, pays, drapeaux, instruments de musique.
- L'activité "conte et musique" s'oriente davantage vers la musique avec des chants et des jeux musicaux
- Le club de rugby de Jacou intervient 3 fois par semaine.
- Le club de base-ball de Clapiers-Jacou intervient 1 fois par semaine.
- L'activité Reportage a été mise de côté pour cette année.

Romain précise que les sports de balles sont plus des activités de motricité, parcours, slalom. Les enfants ne font pas des matchs.

4.(4) **COFIL**

M. Calvat précise que le comité de suivi sera réuni mi-décembre. Pour rappel, il est constitué de deux représentants d'enseignants (par école), de deux représentants de parents, d'associations, et se réunit 3 fois par an pour envisager des pistes de progression des activités extra-scolaires.

4.(5) **Réservation**

Mme Macé demande si les difficultés constatées l'année dernière par rapport aux erreurs de réservation perdurent (enfants inscrits qui ne viennent pas ou enfants non-inscrits qui restent).

Romain explique que cette année, le système d'inscription au TAP est plus souple, comme celui de la cantine. Il y a toujours une dizaine d'erreurs par jour, mais c'est une amélioration par rapport aux 60 erreurs constatées l'année dernière. Globalement, il y a peu d'absentéisme, et les parents téléphonent pour prévenir.

M. Calvat souligne que cette souplesse n'est pas évidente car il faut prévoir les besoins en terme d'encadrement. Il souhaite que les parents anticipent le plus possible les inscriptions pour pouvoir ajuster les effectifs aux besoins.

Les parents demandent qu'une alerte mail ou SMS soit mise en place en cas de solde déficitaire pour les parents qui alimentent leur compte au coup par coup. Actuellement, il y a un envoi de courrier une fois par mois. Ce courrier est engendré automatiquement par le logiciel. Il faut voir si le logiciel permet un envoi de mail. M. le Maire s'en occupe.

4.(6) **Conclusion**

Le directeur souligne que le professionnalisme des organisateurs des TAPs à Jacou est très appréciable. L'organisation de ce temps périscolaire est souple pour les élèves et leurs parents. Les animateurs sont engagés, les activités sont de qualité, alors qu'ailleurs sur le territoire national, de nombreuses communes ne proposent guère mieux qu'une garderie. Cet engagement financier important de la municipalité permet à tous les élèves de l'école de pratiquer gratuitement des activités sportives et culturelles qui ne leur seraient pas accessibles autrement.

M. Calvat précise que ce projet fonctionne car il a été construit conjointement. L'organisation a pu évoluer car chaque partie a su entendre les contraintes des autres. C'est un bel exercice de démocratie participative. Le tissu associatif, important à Jacou, a également aidé à cette mise en place.

Mme Bonneau explique que l'équipe d'animation a fait de gros efforts pour gérer les prises en charge demandées par les familles des élèves de l'ULIS-Ecole. Elle insiste sur la bienveillance de tous les animateurs et les excellents retours des élèves. Deux enfants de l'ULIS-Ecole sont accueillis à la garderie.

M. le Maire dit qu'il devrait y avoir une ULIS dans chaque école. L'ULIS de Jacou accueille 4 enfants de Castelnaud.

Il informe avoir donné son accord à l'inscription d'un enfant au TAP, sous réserve de confirmation par l'équipe pédagogique et/ou le médecin, même si cela engendre un coût supplémentaire pour la commune.

5. Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de l'école est la suivante :

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS école	Total
Sabine Ricaux	24						24
Émilie Martin	24						24
Jean-Jacques Tomasinelli	24						24
Céline Rebière		27					27
Patricia Lafond-Soubeyran		28					28
Mme Feneuil		27					27
Sylvie Ginestet			29				29
Véronique Léone			29				29
Anne Degrenelle			30				30
Hélène Clouté-Cazala				26			26
Laurence Martinier / Sylvie Pétrolini				26			26
Sandrine François / Sylvie Pétrolini				26			26
Marianne Manucci				8	14		22
Catherine Fabre					27		27
Florence Guitard					26		26
Carine Lennuyeux					27		27
Ingrid Bonneau						9	9
Total	72	82	88	86	94	9	431

Les projections pour la rentrée prochaine, alimentées par les données municipales, permettent d'envisager une stabilité des effectifs. 94 élèves de CM2 vont quitter l'école tandis que 83 élèves de GS rejoindront l'école élémentaire Condorcet. Quelques livraisons de logements sont prévues dans le quartier de la DRAYE 2 . Elles ne devraient pas s'accompagner d'une arrivée massive d'élèves.

Suivi individualisé des élèves : 21 élèves bénéficient d'un Projet d'Accueil Individualisés (PAI) et 41 Equipes Educatives sont prévues au cours du premier trimestre. Ces chiffres démontrent, une nouvelle fois, la nécessaire présence d'une aide administrative dans cet établissement, rappelle le directeur.

6. Vie de l'école

6.(1) Conseil d'école collège

Le Conseil Ecole-Collège est une nouveauté. Il a pour mission d'assurer la continuité entre le premier et le second degré. Il permet une fluidité des parcours scolaires et facilite notamment un suivi plus individualisé pour les enfants les plus fragiles. Il réunit des professeurs des écoles du cycle III du secteur du collège Mendès-France et des professeurs de 6ème du collège. Ce Conseil est présidé conjointement par la Principale du collège, Mme Bourgoin, et l'inspecteur de circonscription, Mr Biau. Il se réunit deux fois par an et établit un programme d'actions qui sera présenté au conseil d'école.

La première réunion de ce Conseil aura lieu lundi 9 novembre.

6.(2) Règlement Intérieur

Trois avenants sont proposés par le directeur:

- Modification du PPMS dans le cas d'une alerte de niveau rouge
En vigilance climatique rouge, les élèves doivent être gardés dans l'école jusqu'à ce qu'un retour sans risque au domicile puisse être assuré. Les personnels alors présents participent à l'accueil et à l'encadrement des élèves jusqu'à la fin de l'alerte. Seuls les parents possédant l'autorité parentale et/ou les responsables légaux sont habilités à récupérer les élèves à l'école lors d'une alerte climatique en niveau de vigilance rouge, si le confinement n'est pas exigé. Les dispositifs vigilance climatique rouge peuvent éventuellement être mis en œuvre sur certains territoires du département lors de vigilance climatique orange : seul et strictement seul un avis donné par la DSDEN 34 par les

moyens d'informations tels que la messagerie électronique et/ou téléphone et/ou SMS permettra la mise en acte de ces dispositions.

- Charte informatique

Dans le cadre de l'ENT, la charte informatique élève sera mise en œuvre et signée par l'élève, ses parents et le directeur. Elle concernera l'utilisation du matériel et d'internet à l'école (se reporter au document joint en annexe).

- Charte de la laïcité

La Charte de laïcité en 15 points mise en place par l'ancien ministre de l'EN Vincent Peillon sera étudiée en classe et signée par tous (élèves, parents, enseignants). Elle sera également affichée à l'entrée de l'école (se reporter au document joint en annexe).

Les chartes (Informatique et Laïcité) seront affichées à l'extérieur de l'école, en classe et en salle informatique.

Les avenants sont votés à l'unanimité.

6.(3) Remarques

M. Roger, DDEN de l'école, rappelle que cette année verra le 110ème anniversaire de la loi de séparation de l'église et de l'état (dite « loi de 1905 »). A cet effet, une journée de commémoration est organisée le 9 décembre, à laquelle les parents et la municipalité sont invités.

M. Roch souligne que l'école Condorcet bénéficie d'une belle mixité sociale. L'équipe enseignante s'engage activement dans la promotion du bien vivre et bien travailler ensemble dans cet établissement que fréquentent les enfants de tous les quartiers de JACOU .

7. Coopérative scolaire

M. Tomasinelli, président de l'USEP, rapporteur, présente les comptes de l'association pour l'année scolaire écoulée.

L'USEP a besoin d'entrées : fête de l'école (2.326 €), tombola (2.206 €), photos de classe, marché de Noël. Ces manifestations ont rapporté un bénéfice net de 9.383 €.

La mairie subventionne de différentes manières :

- Crédit activités : 550 € par classe, soit 8.600 € en tout.
- Projets culturels et artistiques, classes vertes : 5.600 €
- Activités de l'ULIS : 500 €
- En tant qu'association Jacquemarde : 800 €
- Total : 15.500 €

L'exercice 2014-2015 est excédentaire de 2.028 € ce qui permettra d'acheter du matériel scolaire et sportif.

M. Tomasinelli remercie Mme Bizet et M. Casy, personnels de la mairie, qui l'ont aidé à y voir plus clair dans la comptabilité.

Le directeur indique que, cette année, la coopérative scolaire va migrer vers un compte OCCE 34. En effet, l'ancien projet Comenius devient « Erasmus + » et la structure USEP n'est pas agréée pour recevoir de subventions de la Communauté Européenne, complète M. Tomasinelli.

Concrètement, un compte bancaire au nom de la nouvelle coopérative scolaire de l'école élémentaire Condorcet sera ouvert à la Caisse d'épargne. Cette ouverture s'accompagnera d'une extinction progressive du compte USEP.

Le directeur indique qu'il va falloir trouver un nom de coopérative. L'assemblée propose de demander aux délégués de classe.

En tant qu'adhérente de l'OCCE 34, la future coopérative scolaire n'aura besoin ni de président, ni de trésorier mais de deux mandataires, qui seront habilités à signer les chèques. Mme Ricaux, enseignante de l'école, sera la première mandataire. Pour le 2ème poste, les parents d'élèves demandent s'il peut échoir à un parent. Le directeur indique que cela est autorisée mais l'équipe enseignante considère plus pratique que ce soit un autre enseignant. Il précise également que les comptes de la nouvelle coopérative scolaire seront présentés lors de chaque conseil d'école, l'ergonomie du logiciel de comptabilité "coopweb" permettant aisément cette présentation. Par ailleurs, les parents d'élèves seront invités à contrôler et viser les comptes annuellement au mois de septembre.

8. Projets

M. Roch se réjouit du dynamisme et de la compétence de l'équipe enseignante.

En plus des projets de classe, deux projets d'école fédérateurs ont vu le jour : Semaine des Intelligences Multiples et ENT.

M. Puigsegur étant absent, les projets de classe ne peuvent pas encore être confirmés, faute d'accord sur leur financement.

8.(1) Semaine des Intelligences Multiples (16-20 novembre)

Ce projet se place dans la continuité de ce qui a déjà été fait les années précédentes : il s'agit de passer à l'étape supérieure.

12 ateliers seront organisés dans la salle de motricité autour d'une notion scientifique : les états de l'eau.

6 ateliers pour le cycle 2 et 6 pour le cycle 3, afin de toucher les compétences du CP au CM2.

Les élèves s'y rendront par ½ classe pour des séances de 40 minutes.

Il y aura donc 1 atelier par intelligence. 6 au lieu de 8 car certaines sont difficiles à atteindre au travers d'ateliers (intelligences interpersonnelle et intrapersonnelle)

Le protocole prévoit de laisser chaque enfant choisir lui-même son atelier selon ses propres centres d'intérêt. Dans une première étape, cela permettra aux enseignants d'observer les réactions suscitées afin de pouvoir, dans un 2ème temps, avoir une vision de l'élève et de la classe pour mieux adapter la pédagogie aux niveaux individuel et collectif.

8.(2) ENT : Environnement Numérique de Travail

Il s'agit d'un projet conduit par l'EN et financé, au Primaire, par un fond européen, le rectorat et les municipalités. Il sera déployé cette année à Condorcet pour l'ensemble des élèves de l'école. Voir le chapitre 9.

8.(3) Mise en place des Plans de travail

Il consiste à donner aux élèves une charge de travail (un contrat) qu'ils auront à effectuer sur une période définie. Des activités d'entraînement, de consolidation, de réinvestissement sont quotidiennement proposées dans un temps prévu à l'emploi du temps. Le plan de travail est fondé sur un principe d'autonomie, d'autogestion (dans le cadre du contrat : choix des activités, déplacements, gestion du temps) et d'autocorrection. Il constitue un outil pédagogique de différenciation (d'individualisation même) facilitant la remédiation.

Cette organisation permet de libérer du temps à l'enseignant pour faire un suivi individuel des élèves qui en ont besoin, tout en permettant aux élèves les plus en avance de poursuivre leurs apprentissages à leur rythme.

Chacun avançant à son rythme sur des progressions de compétences, chaque élève se situe à un niveau spécifique dans chacune des disciplines. Chaque élève peut bénéficier d'un suivi particulier et non plus les seuls quelques élèves en difficulté...

Un des objectifs est de permettre aux élèves d'acquérir une certaine « indépendance » face au travail, dans la vie collective (à travers des comportements, des savoir faire).

Cette organisation de travail concerne 6-7 classes du CP au CM2.

8.(4) 1^{er} Guerre Mondiale et 11 novembre (CM2)

Les classes de CM2 ont travaillé avec le Président du cercle généalogique de Jacou sur une présentation de la vie des poilus originaires de Jacou.

Chaque classe a pris en charge une biographie qui sera présentée devant le monument aux morts lors de la cérémonie du 11 novembre.

M. le Maire rappelle l'ouverture de l'Espace République dans la salle des mariages où se tiendra pendant 4 jours (du mercredi 11 au samedi 14 novembre) une exposition des médailles et récompenses reçues par les Jacoumards.

8.(5) Cirque (1 semaine en février 2016)

Les classes concernées sont celles de Mmes Martin (CP), Lafond-Soubeyran (CE1) et Bonneau (ULIS).

Ce projet s'articule en deux volets : découverte des arts du cirque à l'école Zepetra et réalisation d'un film d'animation à partir du ressenti.

L'école du cirque Zepetra se trouve à Castelnau le Lez : les trajets AVR se feront en tramway.

M. Calvat se réjouit que la municipalité de Jacou entretienne de très bonnes relations avec l'association Zepetra.

Les enfants pourront découvrir la jonglerie, l'équilibre et les arts du cirque en général. Par la suite, ils réaliseront un film d'animation pour présenter leur ressenti, leur vécu à partir des vidéos filmées à Zepetra et de personnages fabriqués ad hoc.

Cet atelier se déroulera en lien avec l'ENT : les parents pourront suivre la production au fur et à mesure.

Budget : une participation de 4,92 € / jour / élève est demandée à la mairie.

8.(6) Sortie à Aigues-Mortes (fin mai 2016)

Les classes concernées sont les CM1 de Mmes Clouté, Martinier et François.

Il s'agit du renouvellement de ce que les CM1 de l'année dernière avaient fait.

Cette sortie permet de faire le lien avec le programme d'histoire, qui traite du Moyen Âge: visite des fortifications, confection d'objets (sceaux, coiffes, bourses...) et sortie de fin d'année pour les élèves.

Le projet est en évolution afin de le rendre plus ambitieux pédagogiquement.

Les parents d'élèves s'enquière des 8 élèves de CM1 de la classe double qui ne sont, a priori, pas intégrés à cette sortie. Les enseignantes répondent que la classe double n'avance pas au même rythme que les autres CM1 et que le nombre de places dans les bus ne permettrait pas de toute façon de les emmener.

M. Calvat propose de mettre à disposition un minibus municipal pour régler le souci de places. Cette solution ne semble pas envisageable selon les enseignants en raison du nombre d'encadrants nécessaire.

8.(7) Vélo (à partir du mois d'avril 2016)

Ce projet concerne les classes de CP (Mme Martin et Ricaux, M. Tomasinelli) et de CE1 de Mme Lafond-Soubeyrand.

Pour les CP, il s'agit d'une première approche et pour les CE1, de la suite de l'apprentissage : vitesse, équilibre, sécurité routière...

Les enseignants indiquent qu'ils ont besoin du concours de la municipalité pour la mise à disposition d'un policier municipal. C'est un projet gratuit mais qui nécessitera le concours des parents.

8.(8) Journée prévention routière vélo

La FCPE demande si cette journée, abandonnée l'an passé, sera renouvelée cette année. Les enseignants indiquent qu'ils n'ont pas pris de décision à ce sujet.

8.(9) **Contes (début mars)**

Cette activité concerne les CP de Mme Ricaux et de M. Tomasinelli.
Les enseignants ont déjà pris contact avec une conteuse avec qui ils ont envie de travailler.
Ce projet a pour objectif de travailler sur l'oral pour arriver à l'expression écrite.

8.(10) **Classe transplantée au Mas de l'Euzière (23-27 mai 2016)**

Mme Ginestet et Degrenelle envisagent une classe transplantée au Mas de l'Euzière, près d'Anduze, pour leurs élèves de CE2.
Les enfants pourront étudier l'environnement au contact de la nature : végétaux, insectes.
Les enseignantes seront épaulées par les Écologistes de l'Euzières.
Elles indiquent avoir besoin d'un minibus municipal pour compléter un bus pour les trajets A/R, car il y a 59 enfants. Mr le Maire émet un avis favorable à cette demande de mise à disposition.

8.(11) **Classe linguistique (29 mars - 1er avril)**

Mmes Rebière (CE1) et Fabre (CM2) ont élaboré un projet de classe transplantée « en immersion » : « Easy Peasy English Week ».
Les classes seront logées au Lazaret à Sète.
Il s'agit de vivre au quotidien en anglais : entendre de l'anglais, faire des choses en langue anglaise...se coucher, se lever, prendre le petit déjeuner... en anglais.
Pour ce faire, deux anglophones sont mis à disposition par l'Académie et il faudra rémunérer deux autres intervenants.
Des ateliers scientifiques, artistiques, sportifs ou sur le théâtre seront organisés, autour du thème « Harry Potter et le monde des sorciers ».
Les enseignantes indiquent avoir besoin d'un financement municipal.

8.(12) **Initiation au cirque (avril-mai)**

Mme Lennuyeux prévoit une initiation au cirque à Zepetra, sur une durée de 3-4 jours.
Elle a déjà mené un projet similaire l'année dernière et souhaite renouveler expérience.
Elle sollicite également un financement municipal.

9. **Informatique & ENT**

9.(1) **Commission informatique**

La Commission informatique s'est tenue le 30 juin dernier en présence de MM Puigsegur et Gerbier pour la mairie, de Mmes Fabre et Rebière pour Condorcet et de Mme Fournier et M. Favre pour les parents.
Les discussions ont porté sur les besoins informatiques de l'école en général et la mairie a indiqué être favorable à un plan d'investissement informatique.
Les demandes des enseignants, soutenues par les parents d'élèves, incluaient :

- déploiement de VPI (Vidéo-Projecteur Interactifs) le plus vite possible
- constitution de 3 classes mobiles (1 par bâtiment)
- disposer d'un budget annuel pour investissement

Le projet d'école « Chorale » a été repoussé à 2016-17, son budget étant alloué à l'équipement informatique.

9.(2) **Avancement**

M. Calvat indique que la mairie a décidé de doter l'école de trois VPI, qui ont déjà été commandés et seront installés avant les vacances de Noël. Quelques travaux d'aménagement préalables sont nécessaires dans l'école pour que le fournisseur puisse procéder à l'installation et à la mise en route.
Mmes Martin, Rebière et Fabre ont été choisies par l'équipe enseignante pour tester ces équipements.
Si le bilan est positif, l'école sera entièrement équipée à la rentrée 2016 ou entre les rentrées 2016 et 2017, sur la base du volontariat des enseignants.
Parallèlement, la mairie a fait appel à un bureau d'études afin d'étudier ses besoins informatiques et ceux de ses « satellites », dont les écoles. L'objectif est d'avoir un parc informatique homogène. A cet effet, 30 ordinateurs obsolètes de la mairie vont être reconditionnés (nouvelle carte mère, nouveau processeur, nouvelle carte graphique, mise à jour logicielle...) et déployés dans les écoles en février-mars 2016. Le marché inclut la maintenance et l'infogérance. En revanche, la maintenance des postes informatiques actuellement installés à l'école ne pourra plus être assurée.
Mme Lennuyeux indique que son ordinateur ne fonctionne plus et que l'information a été transmise aux services municipaux. MM Calvat et Gerbier s'engagent à intervenir.
Mme Rebière rappelle la demande de 3 classes mobiles (1 par bâtiment) pour pouvoir faire travailler les enfants eux-mêmes.
M. Calvat rappelle que le budget sera voté en mars et que plus il aura d'informations sur les besoins de l'école, mieux il sera à même d'intégrer les financements nécessaires dans le budget municipal. Il informe le conseil qu'il préfère travailler sur le projet de classes mobiles que sur un projet de maintenance de postes usagés.

9.(3) ENT (Espace Numérique de Travail)

Le 10 septembre, M. Calvat a signé la convention pour l'ENT pour les 17 classes et l'a renvoyée au Rectorat. Il s'agit d'un outil proposé aux écoles par l'Académie qui doit offrir les services suivants :

- Communication interne
- Communication externe
- Blog
- Gestion des ressources de l'école

L'ENT présente une ergonomie soignée, adaptée aux enfants pour qu'ils puissent l'utiliser de manière autonome.

Le financement provient à 49 % de fonds de développement de la Communauté Européenne, à 35 % du rectorat de Montpellier et à 16 % de la ville de Jacou.

Les enseignants sont motivés et recevront prochainement une formation de 9 heures.

Les parents d'élèves souhaitent qu'une commission de réflexion soit créée à l'Académie car l'ENT impose un réseau social aux parents mais ne leur donne pas les moyens de remplir leur rôle de contrôle. Il conviendrait d'intégrer des outils pour limiter l'utilisation par les enfants.

10. Travaux

10.(1) Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

M. Calvat indique que des travaux de maintenance ont été réalisés cet été et que le toit du bâtiment A est actuellement en réfection.

Une réunion s'est tenue récemment sur les préconisations en terme d'accueil des personnes en situation de handicap. Des aménagements ont déjà été réalisés dans l'enceinte de l'école : installation d'une barre mobile dans les toilettes, élimination du seuil au bord du préau qui constituait un obstacle pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), changement de la porte d'accès au couloir du Bâtiment A...

M. Calvat insiste sur le fait que les conditions d'accueil des PMR sont une préoccupation importante pour la mairie et que des fiches d'action ont été mises en œuvre.

Les directeurs écoles sont membres des commissions, auxquelles participent également des personnes handicapées.

Le coût des Ad'AP (Agendas d'Accessibilité Programmée) est estimé à 350.000 € pour Jacou : la municipalité ayant pris de l'avance, elle devrait être aux normes dans un délai de 5 ans (bien moins que les 9 prévus par la loi).

10.(2) Commission Travaux

M. Calvat s'est engagé lors de son élection à investir, sur une période de 4 ans, 600.000 € du budget municipal dans l'école Condorcet.

Il rappelle qu'un groupe de travail, la Commission Travaux, constitué de représentants de la mairie (MM Puigsegur et Chazalet), de l'école (Mmes Maréchal et Feneuil, M. Tomasinelli) et des parents (MM Archier et Cusenier) s'est réuni à deux reprises.

La Commission, au mois de Juin, a choisi de donner la priorité à la réfection du toit du bâtiment A car elle s'imposait et à l'aménagement du Plateau Sportif (PS). M. Calvat se réjouit de la subvention de 20.000 € du Conseil Général pour la réfection du toit, qui se rajoute à celle de l'État.

M. Calvat annonce qu'en 2017, c'est le bâtiment A qui sera rénové. Il indique que l'enveloppe de 150.000 € pourra être dépassée si besoin est.

La FCPE rappelle que les services municipaux n'avaient préparé que 2 chiffrages, pour le toit et le plateau sportif, ce qui rendait difficile un choix différent, et qu'ils avaient insisté pour que le bâtiment A fasse l'objet d'un plan prioritaire d'isolation. Cette demande avait été réitérée lors du conseil d'école du 22 juin 2015 : ils demandent si ce chiffrage a été effectué.

La FCPE indique que le directeur a établi une liste des travaux prioritaires pour le bâtiment A (vétusté générale, isolation, insonorisation des couloirs et cages d'escalier, menuiseries...). En concertation avec l'ensemble de la communauté éducative, il complètera cette liste pour l'intégralité des bâtiments de l'école. Par ailleurs, il rappelle que certains travaux de mise aux normes de sécurité sont nécessaires (par exemple, la pose d'anti-pince-doigts sur l'ensemble des portes...).

La FCPE demande que la réflexion sur la rénovation des bâtiments de l'école, et notamment celle du bâtiment A, commence immédiatement pour que les travaux puissent avoir lieu le plus tôt possible. Les représentants de parents d'élèves demandent également une budgétisation desdits travaux le plus tôt possible.

10.(3) Plateau Sportif et Entrée de l'école

M. le Maire informe qu'un bureau d'études a été missionné pour fournir des préconisations sur l'aménagement du plateau sportif et sur la création éventuelle d'une nouvelle entrée, ainsi que sur les problématiques de d'amélioration des flux automobiles. Ce BE est chargé de proposer plusieurs projets.

L'idée de M. Calvat est de séparer les flux de parents, entre ceux qui veulent repartir vers l'école maternelle, ceux qui veulent repartir vers le tramway, ceux qui souhaitent se garer pour emmener leurs enfants jusqu'à la porte et ceux qui préféreraient un dépose-minute. Les préconisations devraient être remises en janvier. Ensuite, M. Calvat organisera une réunion publique et conviera les parties prenantes pour leur présenter les projets avec des plans. Il rappelle que la décision finale sera prise par le Conseil Municipal.

La FCPE précise que depuis le début des TAPs et le décalage des horaires des écoles, il n'y a plus de soucis d'engorgement de voitures aux abords des écoles. Seul le mercredi midi reste difficile car il n'y a pas assez de places sur le parking pour les parents. Tout le monde reconnaît qu'il est impossible d'avoir une place pour tous les parents.

Concernant le projet de nouvelle entrée de l'école via le plateau sportif, la FCPE fait part de son scepticisme a priori et de sa crainte quant à la sécurité des enfants. Actuellement, les enfants sortent au fond de la Place des Écoles et ils ont un grand espace piéton très sécurisé pour se disperser. Si 430 enfants sortent sur un bout de trottoir près d'une rue très passante, ce ne sera plus le cas. Les enseignants partagent ce constat et estiment que cette dépense n'est pas souhaitable.

M. Calvat en prend acte et rappelle que la création d'une entrée par le plateau sportif n'est qu'une option parmi d'autres. Il répète que, si besoin, la mairie pourra (auto) financer 220.000 € par an pour la rénovation de l'école et qu'il pourra y avoir des enveloppes supplémentaires. Il précise que la réalisation du projet du plateau sportif n'impactera pas le budget prévu pour la rénovation du bâtiment A.

11. **Conclusion**

Le directeur remercie Monsieur le Maire pour son écoute bienveillante et son action volontaire au service des enfants de la commune. M. Roch clôt le Conseil d'école en évoquant son coup de cœur lors de sa première visite à l'école Condorcet au mois de juin. Arrivant par la voie de Tram, dit-il, on est accueillis par une vaste pinède puis on débouche sur la place des Écoles où se retrouvent élèves et parents. Ce vaste parvis naturellement ombragé est bien différent de ces parvis contemporains faits de béton et de marbre. Il jouxte le bâtiment principal de l'école qui est idéalement situé à l'une des entrées de la commune. Une rénovation ambitieuse de ce bâtiment pourrait judicieusement constituer un vecteur de communication de l'action municipale et contribuer efficacement au rayonnement de la ville.

1 | La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 | La République laïque organise la **séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

••• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE •••

3 | La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 | La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la **liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.

5 | La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 | La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 | La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.

8 | La laïcité permet l'exercice de la **liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 | La laïcité implique le **rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit l'**égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 | Il appartient à tous les personnels de **transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 | Les personnels ont un **devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

••• L'ÉCOLE EST LAÏQUE •••

12 | **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 | Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 | Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.

15 | Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.



la ch@rte Élève

Qu'est ce que cette charte ?

C'est un ensemble de règles communes que chaque élève et chaque enseignant doivent suivre pour respecter la loi, les règles de l'école et assurer la protection de tous.

Utilisation du matériel

À l'école, j'utilise le matériel informatique avec l'accord de l'enseignant (ou d'un autre adulte) en respectant ses consignes.

Je ne modifie pas la configuration de l'ordinateur et je respecte l'organisation des fichiers.

Je n'imprime que les pages dont j'ai vraiment besoin et avec l'accord de l'enseignant

Je n'accède pas aux documents des autres sans y être autorisé.

Usage de l'Internet à l'école...

La présence d'un enseignant ou d'un autre adulte est obligatoire. Malgré les précautions prises par l'école, si des images, des sons ou des vidéos me choquent, je le préviens immédiatement.

Je sais que ce que je trouve sur Internet n'est pas toujours vrai ou à jour.

Je sais que chacun est propriétaire de son image, de son œuvre. Pour utiliser une image ou une œuvre, je dois demander l'autorisation à son propriétaire

Quand je publie un texte, une image, un son... Je sais que ce sera lu, vu ou entendu par d'autres personnes.

Je dois m'engager à respecter à la fois ceux dont je parle et ceux qui vont me lire. Je sais que la loi interdit les injures, les propos racistes, l'incitation à la violence, la diffamation ainsi que l'atteinte à la vie privée.

Je ne communique pas d'informations personnelles sans l'accord de l'enseignant ou de l'adulte présent. Je ne donne pas mes mots de passe.

Je ne lis pas les messages d'un expéditeur inconnu et demande l'autorisation avant d'ouvrir une pièce ou un lien joints à un message.

Signature de l'élève

Signature du responsable

Signature du directeur de l'école